



## Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application.*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2324 du 12 décembre 2017, renouvelant l'approbation de la substance active glyphosate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique de revente NERRE 360*

*de la société* MONSANTO SAS  
*enregistrée sous le* n°2018-0660

*Considérant le non renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence GALLUP SUPER 360 (AMM n°2090160) le 29 novembre 2019.*

*Considérant qu'en conséquence, les conditions mentionnées aux articles 29 du règlement (CE) n°1107/2009 et D253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas respectées*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après n'est pas renouvelée en France.



## DÉCLARATION D'INSTRUCTION EN COURS

Intrant n°296-2019-0447

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	NERRE 360
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	MONSANTO SAS 16 rue Jean-Marie Leclair 69009 LYON FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	485,8 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine (équivalent à 360 g/L de glyphosate)
Numéro d'intrant	746-2016.01
Numéro d'AMM	2170874
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	29/11/2019
Date limite pour la vente et la distribution	29/05/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	29/11/2020

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2019-0447 et 2019-4409 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort le,

**29 NOV. 2019**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)